

Une zone de secours moderne, audacieuse, orientée vers l'Humain
Daniel SENESAEL, Président

Depuis la mise en place de notre zone en date du 22 septembre, deux coordinateurs se sont succédé, à savoir Baudouin VERVACKE et Patrick QUAIN, avant que le Conseil de zone confirme le 17 septembre 2013 Olivier LOWAGIE comme coordinateur de zone et Alexandra CAUFRIEZ comme secrétaire administrative.

Par la suite, Baudouin VERVACKE a été confirmé comme adjoint à Olivier LOWAGIE.

Ce trio a un travail considérable pour mettre en place une zone de secours moderne, audacieuse, orientée vers l'Humain. Tous les bourgmestres ont reçu leur visite afin d'établir le cahier des charges des attentes du politique et des réalisations concrètes souhaitées.

Des bureaux ont été loués à Futur Orcq pour accueillir le centre administratif de la zone ainsi que le bureau de prévention.

Ma volonté et celle des opérationnels est de proposer au conseil des projets structurels qui apportent une plus-value au fonctionnement de la zone. Ces projets doivent s'inscrire dans le long terme.

Les opérationnels s'engagent à indiquer au conseil les avantages et les inconvénients des projets ainsi que les impacts liés aux choix notamment les impacts financiers.

Après discussion et en accord, il a été décidé la création d'un comité de pilotage présidé par le coordinateur. La mission principale de ce comité est d'élaborer les projets à proposer au conseil. Il est composé d'opérationnels qui croient en la zone et qui seront chargés de la mettre en application une fois le passage en zone officiel.

Par ailleurs, la commission technique composée des différents chefs de service aura pour mission d'émettre des avis sur les projets avant qu'ils ne soient proposés au conseil. Le coordinateur informera le conseil des avis formulés par la commission technique ou modifiera les projets si le comité de pilotage le juge opportun.

Il est clair qu'il n'entre pas dans les intentions du coordinateur de proposer des projets qui nécessiteront le « tout tout de suite », mais plutôt de proposer des projets qui permettent au conseil de connaître et d'apprécier les objectifs à long terme afin de s'assurer la mise en place de la zone pas par pas.

Parmi ces projets, je voudrais en mettre 6 en exergue :

1. La mise en place effective du principe de l'Aide Adéquate la Plus Rapide tant au sein de la zone qu'entre les différentes zones avec l'analyse des besoins opérationnels pour optimiser le principe ;
2. La mise en place du bureau zonal de prévention avec l'engagement de personnel chargé de participer aux études de prévention, l'harmonisation des règlements communaux et l'harmonisation de la tarification relative à la prévention, tarification qui peut s'étendre à la tarification de toutes les interventions ;

C'est ainsi que le Conseil de zone du 23 décembre prochain devrait officialiser l'engagement de 3 techniciens en prévention de l'incendie et un agent administratif ainsi que l'acquisition de deux véhicules pour les visites de prévention.

Vous l'aurez compris, avec cette décision, un pas de géant sera franchi dans la mise en place de notre zone.

3. La mise en place d'un système informatique performant qui permette de relier les différents services entre eux tant au niveau informatique que téléphonie sans oublier la télésurveillance, l'ouverture à distance (à partir du dispatching dans le futur) des portes des casernes,... La mise en commun de bases de données afin de pouvoir utiliser toutes les données des postes et d'analyser en profondeur les statistiques pour optimiser le fonctionnement et l'activité opérationnelle ; la création d'un site internet informatif mais également interactif verra le jour dans les prochaines semaines et vous en apprécierez les prémices dans la présentation du coordinateur Olivier LOWAGIE.

4. La mise en place du dispatching. Des solutions globales n'existent pas encore sur le marché toutefois, on pourrait déjà se diriger vers une solution provisoire pour la garde téléphonique des postes ne disposant plus de garde 24h/24 ;

5. L'optimisation de la formation des pompiers (harmonisation des procédures, formations spécifiques) nécessaires au principe de l'Aide Adéquate la Plus Rapide).

Enfin la zone deviendra prochainement une entité juridique à part entière. Elle devra donc fonctionner de manière autonome, il est donc important d'analyser les besoins en personnel technique et administratif car les

communes n'interviendront plus dans la gestion quotidienne des zones (service du personnel, marchés publics, services techniques).

6. Les statuts administratif et pécuniaire des pompiers tant volontaires que professionnels feront l'objet de notre plus vigilante attention car je veux avec mes collègues me porter garant de la défense de vos droits et du respect de vos devoirs en totale concertation avec les organisations syndicales que nous rencontrons dès janvier prochain afin de faire le point.

Ces projets feront l'objet de la révision du Plan Zonal d'Organisation Opérationnelle. Certains projets ont déjà débuté, ils seront repris et réévalués lors d'une prochaine réunion des Conseils de zone.

Il apparaît cependant nécessaire de passer en zone car la période hybride de la PZO atteint ses limites. En effet, tous les projets doivent recevoir l'aval du fédéral or on sent bien qu'une majorité de communes désire que la zone prenne en charge un maximum de projets et la gestion quotidienne des services d'incendie. La loi de dispositions diverses complétant la loi du 15 mai 2007 sur la réforme de la sécurité civile prévoit cette opportunité.

Nous avons obtenu du SPF Intérieur que la dotation ne doive pas absolument être dépensée cette année. En effet, si l'on dispose d'une décision du conseil qui reprend les grandes lignes des projets à mener et qui englobent le montant de la dotation, on peut reporter les montants pour avoir le temps matériel de réaliser les investissements.

En ce qui concerne le financement, une clé de répartition doit être définie et définitive pour la dotation fédérale vers les zones. Toutefois, en ce qui

concerne la dotation des communes pour la zone, il appartiendra vraisemblablement à la zone de déterminer la clé de répartition la plus adéquate pour les différentes communes de la zone. Mon avis est que cette clé devrait être double, d'une part, proportionnelle au nombre d'habitants dans les communes qui peut déterminer le nombre d'interventions mais également l'implantation des usines à risques car ce sont ces interventions qui nécessitent les moyens dans les casernes.

Mais, nous le savons, les municipalistes que nous sommes, exigent, en préalable à toute mise en œuvre du statut des pompiers, l'entrée en vigueur immédiate de l'article 67 al. 2 de la Loi du 15 mai 2007, garantissant par zone la neutralité budgétaire pour les communes, tant que les dépenses « incendie » n'auront pas été rééquilibrées à raison de 50/50 entre le Fédéral et les communes.

Notre volonté indéfectible est d'avancer dans cette réforme en favorisant l'aide adéquate la plus rapide et la sécurité la plus fiable possible de nos concitoyens tout en garantissant la sécurité de nos pompiers professionnels et volontaires. Vous pourrez compter sur mon abnégation sans faille pour que cette réforme se fasse dans le respect de chacun d'entre vous, de votre statut actuel et en devenir tout en nous inscrivant dans une zone dynamique avec un travail d'analyse et de prospective digne du troisième millénaire.

Nous mettons en œuvre les structures adéquates qui doivent permettre l'optimisation des procédures préventives et opérationnelles. Et pour paraphraser Franklin ROOSEVELT, « A la confiance qui repose sur moi, je répondrai par le courage et le dévouement qui conviennent à cette réforme. C'est le moins que je puisse faire ».